

N° D'ORDRE : 2020-190

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 06

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 8 Décembre 2020

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. LABASTIE Eric pouvoir à M. Gilles VINCENT – M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. MARIN Michel – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. CLAVE Denis pouvoir à Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

34-AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT PORTANT MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AVEC LA SOCIETE ATC FRANCE

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'aux termes d'une convention signée le 25 Mai 2000, BOUYGUES TELECOM a reçu une autorisation d'occupation d'un emplacement, sis à Le Pin Rolland, Carrefour Saint Elme, sur la parcelle n°B2091, pour lui permettre l'implantation d'infrastructures à ce jour propriétés d'ATC France.

Deux avenants ont été signés le 25 Juin 2002 et le 16 décembre 2010 ayant pour objet la modification des équipements techniques et l'apport de modifications et/ou compléments à la convention.

Le 22 novembre 2012, BOUYGUES TELECOM a cédé à ATC France, ses infrastructures. Cette dernière a alors repris l'ensemble des droits et obligations découlant du Contrat de Bail et de ses avenants

Monsieur le Maire précise qu'il convient alors de conclure un nouveau contrat portant mise à disposition d'un terrain avec la société ATC France qui est une entreprise spécialisée dans l'hébergement d'équipements télécom.

Après avoir donné toutes précisions utiles, il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat avec la société ATC France.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le contrat portant mise à disposition d'un terrain avec la société ATC France.

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat portant mise à disposition d'un terrain avec la société ATC France.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 décembre 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT